

v. 31. Et plus haut : *Ipsi non introierunt in Prætorium, ut non contaminarentur, sed ut manducarent Pascha.* Jo. 18. v. 28.

P E T I T I O N S.

Ces passages, à la lettre, nous donnent à entendre 1°. que le jour de la Passion du Sauveur étoit veille de la grande Pâque Judaique, *Parasceve Pascha*; c'est-à-dire, le quatorzième du mois lunaire équinoxial appelé *Nisan*: 2°. que ce 14. étoit un Vendredy, puisque le lendemain étoit jour de Sabat qualifié *Grand*, à cause du concours de la Férie premiere des Azimes 15. de *Nisan*, Fête principale de la Sinagogue & jour de repos selon la Loi en quel jour de la semaine elle tomba : *Magnus dies ille Sabbati* à raison de l'occurrence de la grande sollemnité des Azimes. 3°. Par conséquent ce Samedi, Fête sollemnelle des Azimes, fut celui au soir duquel on coupa la gerbe d'orge qui devoit être offerte, selon la Loi, le 16. de *Nisan* duquel on comptoit 50 jours ou sept semaines & un jour qui étoit celui de la Pentecôte sixième de *Sivan*, c'est-à-dire, du troisième mois de l'année Sacrée que nous comptons pour le sixième mois lunaire de notre année Julienne. Ce 16. de *Nisan* fut donc cette fois-ci le premier jour de la semaine que nous dénommons aujourd'hui *Dimanche* auquel le Fils de Dieu ressuscita : *Qua lucescit in prima Sabbati* : MAT. 28. La Pentecôte fut donc en cette année un *Dimanche* ! Comptez 7. semaines, en commençant par le *Dimanche* ou Férie premiere, la septième se trouve complete au quarante-neuvième jour, & le cinquantième en recommence une autre en la même Férie que la premiere. La chose n'alla pas autrement l'année que Jesus-Christ souffrit Mort & Passion : il mourut le 14. de *Nisan* la